

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement à la Maison pour tous

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relative à ces dispositions,

Considérant le besoin exprimé par la Maison pour tous d'investir dans l'achat d'un véhicule utilitaire, et le souhait de la Ville d'accompagner la structure dans cette démarche,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association La Maison pour tous :
- Une subvention d'équipement exceptionnelle de 3 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue à l'Association la Maison pour tous une subvention de 3 000 €.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°145

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement à la Maison pour tous

La Maison pour tous de Sotteville-lès-Rouen propose de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisirs à différents publics. Elle assure également le fonctionnement d'un Centre de loisirs et d'un Lieu d'accueil Enfants – Parents.

Pour le bon fonctionnement de ses activités, la Maison pour tous a souhaité acquérir un véhicule utilitaire.

En complément de la subvention de fonctionnement attribuée annuellement à l'établissement, la Ville de Sotteville-lès-Rouen souhaite apporter un soutien supplémentaire à la Maison pour tous pour l'achat d'un véhicule en versant une subvention exceptionnelle d'équipement de 3 000 €.